Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 022-212201768-20251125-2025_FIN1-DE

Département des Côtes d'Armor Ville de Plédran	*République Française* **REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
1. Le nombre des membres en exercice est de 29 2. Le Conseil municipal a été convoqué le 19 novembre 2025	*L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq novembre* Le Conseil municipal de la Commune de Plédran, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de ***M. BRIEND Stéphane, Maire*** **Présents** : S BRIEND - G JEHANNO - M HAICAULT -O COLLIOU - K SOYEZ - G DARCEL - O MORIN - C LEBRAS (arrivée à 19h11) - B FAURE (arrivé à 19h20) - L LUCAS - JM GRABOWSKI - C REUX - Y MARIETTE (arrivé à 19h06) N BILLAUD (arrivé à 19h05) - J COLLEU - G JÉGU - E LANDIN - MA BOURSEUL - A KERBOULL - Y REDON - S DUVAL THOMAS - M MORIN - Y GILLET - K PRAT **Absents excusés ayant donné pouvoir :** - S FANIC donne pouvoir à A KERBOULL - G COLLET donne pouvoir à O COLLIOU - C LE MOUAL donne pouvoir à MA BOURSEUL - K QUINTIN donne pouvoir à Stéphane BRIEND - E. BURON donne pouvoir à G JEHANNO (jusqu'à son arrivée) Lesquels forment la majorité des membres en exercice. - MA BOURSEUL a été élu secrétaire de séance. Ouverture de séance à 19h

Délibération n°2025 – 09 – FIN 1

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 : RÉMUNÉRATION & ATTÉNUATION DE PRODUITS

Présentation :

L'exécution budgétaire 2025 nécessite l'inscription de crédits supplémentaires aux chapitres 012 et 014.
Il est donc proposé de procéder aux ajustements budgétaires suivants par décision modificative :

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES	+55 000
Chapitre 74 – Dotations et participations	**+55 000**
741121 – Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	+55 000
SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES	+55 000
Chapitre 014 Atténuations de produits	**+ 3 000**
739116 – Prélèvements au titre 55 de la Loi SRU	+ 3 000
Chapitre 012 – Charges de personnel et assimilés	**+52 000**
64111 – Personnel titulaire – rémunération principale	+52 000

Décision :

Vu l'avis de la commission Finances du 4 novembre 2025,

Après délibération, le Conseil municipal :

- **PROCÉDE** à la décision modificative n°1 telle que proposée ci-dessus.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

Plédran, le 27 novembre 2025

Le Maire,
Stéphane BRIEND

MAIRIE DE PLÉDRAN
CÔTES D'ARMOR